

SPASER

2026-2030



ÉCOLE
POLYTECHNIQUE

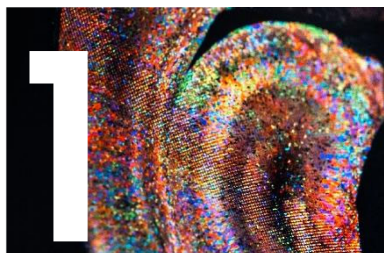


IP PARIS



Sommaire

ÉDITO	4
INTRODUCTION	5
AXE 1. RESPECTER NOS FOURNISSEURS	6



**RELATIONS
FOURNISSEURS**

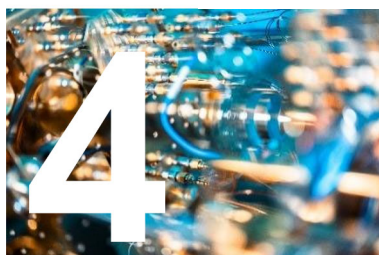


INTÉGRITÉ

AXE 2. SOUTENIR LE TISSU LOCAL ET L'INNOVATION	9
--	---



**ACHATS INNOVANTS ET
START-UPS**



TPE ET PME



**ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

AXE 3. AGIR POUR NOTRE ENVIRONNEMENT	13
--	----



**MUTUALISATIONS ET
SYNERGIES**



**IMPACT
ENVIRONNEMENTAL**

LEXIQUE	16
---------------	----

Laure Fau, Secrétaire générale de l'École polytechnique

Avec un volume d'achats de 60 millions d'euros chaque année, l'École polytechnique dispose d'un levier majeur pour exercer sa responsabilité sociétale et environnementale. Sa stratégie de commande publique lui permet de réduire son empreinte carbone et d'amplifier son empreinte sociale. Cet engagement est sans équivoque et s'inscrit dans la durée. L'École polytechnique, dans toutes ses activités de formation, de recherche et jusque dans sa propre transformation, œuvre pour accompagner les transitions économiques, sociales et environnementales. La durabilité et l'inclusion sont intégrées au cœur de l'ensemble de ses missions. En quelques années, le campus de l'École polytechnique est devenu un terrain d'expérimentation, que ce soit en termes de sobriété énergétique, d'alimentation bas carbone, et particulièrement d'achats responsables. En tant qu'institution académique, l'École polytechnique se doit de donner l'exemple par l'exigence qu'elle s'impose pour progresser dans ses activités et son propre fonctionnement.

Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2030, que vous allez découvrir dans les pages qui suivent, est le fruit d'une évaluation de ses pratiques et d'une volonté de les renforcer en les structurant autour de trois axes. Le respect de nos fournisseurs tout d'abord, afin d'assurer des relations de confiance et de transparence. Le soutien au tissu local et à l'innovation, ensuite : par ses achats, l'École polytechnique soutient l'innovation et ses acteurs, les TPE et les PME du territoire et les structures de l'économie sociale et solidaire. L'action en faveur de l'environnement, enfin, qui figure au cœur de cette feuille de route pour les années à venir.

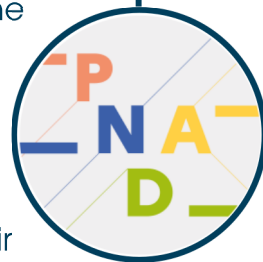
Le SPASER de l'École polytechnique est ainsi profondément fidèle à ses valeurs fondamentales : la rigueur et l'excellence dans chacune des actions engagées et le sens de la responsabilité dans toutes ses dimensions.

Je remercie les équipes de la direction des achats et de la direction de la responsabilité sociétale et environnementale qui, par leur engagement et leur détermination quotidienne, permettent à l'École polytechnique de concilier performance, innovation et responsabilité. Je veux également saluer la mobilisation de l'ensemble de la communauté de l'École. C'est l'implication de toutes et tous qui nous permet de faire grandir notre dynamique d'achats responsables et d'en faire un levier au service de la responsabilité sociétale et de la transition écologique. Elle est une brique essentielle de notre stratégie RSE. École de formation d'ingénieurs qui piloteront les grandes transitions, l'X est fière de contribuer à façonner l'avenir des générations futures. Je vous souhaite une bonne lecture.

INTRODUCTION

Un cadre législatif progressivement enrichi

Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été initié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, afin de promouvoir les achats socialement responsables. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte y ajoute la dimension environnementale. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et le décret du 2 mai 2022 renforcent la démarche en créant l'obligation de publier le SPASER, d'en suivre les indicateurs, et en abaissant le seuil des acheteurs concernés à 50 millions d'euros. La loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte vient enfin préciser le cadre législatif en indiquant que le SPASER oriente les politiques d'achats vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, tout en contribuant à promouvoir l'économie circulaire, la durabilité des produits et la sobriété numérique. Deux objectifs fixés par le Plan national pour des achats durables (PNAD) viennent compléter les dispositions législatives : 100 % des contrats de la commande publique doivent contenir au moins une considération environnementale et 30 % doivent contenir au moins une considération sociale.



Un engagement interne

L'École polytechnique est depuis près de 10 ans engagée dans une dynamique d'achats responsables. Avec un volume d'achats de 60 millions d'euros, représentant 28 % de son bilan carbone en 2022, l'École souhaite poursuivre ses engagements pour réduire son impact carbone, tout en augmentant la part de ses achats intégrant des critères environnementaux et sociaux. Dans cet objectif, les personnels de la direction des achats ont été formés en 2023 aux achats responsables. L'École est signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), qui vise à inciter les organismes privés et publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle a pour ambition de candidater au label RFAR afin de concrétiser ses actions, synthétisées dans ce document. Portées par toutes et tous, ces actions sont réunies en 7 grands objectifs. L'adoption de ce SPASER permet à l'École polytechnique de formaliser sa politique d'achats responsables.



Achats et responsabilité sociétale et environnementale

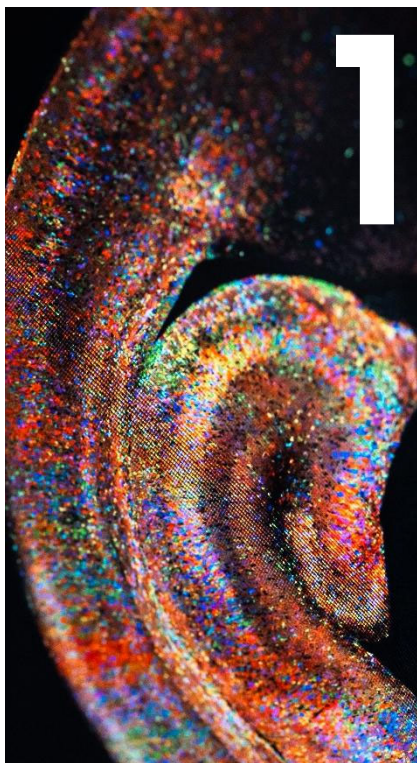
Les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'ONU en 2015 ont servi de cadre de référence à l'élaboration du présent document. À ce titre, les ODD auxquels contribuent les grands objectifs du SPASER ont été identifiés afin d'évaluer l'impact de l'École. Le SPASER de l'École polytechnique a été co-rédigé par la direction des achats et la direction RSE. Il constitue la feuille de route de la direction des achats qui assure la mise en œuvre des actions identifiées, le suivi des indicateurs, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques en matière d'achats responsables auprès des services et laboratoires de l'École. La direction RSE viendra en appui dans le déploiement des actions, dont l'objectif est que chacune soit initiée, voire réalisée, d'ici à la fin de la période 2026-2030. L'École s'engage par ailleurs à publier un bilan tous les deux ans (en 2028 et 2030) pour rendre compte du déploiement des actions des sept objectifs du SPASER, valoriser de nouvelles actions engagées et réviser la trajectoire si nécessaire.





AXE 1

**RESPECTER NOS
FOURNISSEURS**



RELATIONS FOURNISSEURS

Afin d'assurer des relations respectueuses et de confiance avec ses fournisseurs, l'École polytechnique s'est engagée depuis plusieurs années à maîtriser ses délais de paiement, à lutter contre la fraude et la corruption ainsi qu'à référencer ses fournisseurs.

Action 1.1. Payer les fournisseurs en temps et en heure

Afin de permettre à tous les fournisseurs d'exercer leur activité dans les meilleures conditions, l'École polytechnique s'engage à payer ses fournisseurs dans un délai de 30 jours.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Action 1.2. Résoudre à l'amiable nos litiges

Par l'organisation de réunions d'échanges entre les différentes parties (fournisseurs, prescripteurs et acheteurs), l'École souhaite renforcer la qualité du dialogue et des relations avec ses partenaires, afin de parvenir à une solution amiable avant d'entamer toute procédure juridique.

Action 1.3. Sensibiliser nos fournisseurs aux engagements RSE

L'École polytechnique échange régulièrement avec ses fournisseurs afin de les sensibiliser aux engagements RSE. Elle les incite à faire évoluer leurs pratiques lors de l'élaboration de leurs offres et à renforcer leur propre niveau d'engagement.

12

jours de délai global
moyen de paiement des
fournisseurs en 2025*

LES PROCHAINES ACTIONS

Action 1.4. Obtenir le label « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)

L'École polytechnique s'est engagée par la signature de la charte RFAR et souhaite concrétiser ses efforts en obtenant le label RFAR.

Action 1.5. Renforcer le dialogue avec les fournisseurs

L'École polytechnique développera des échanges réguliers avec ses fournisseurs, notamment sur les marchés stratégiques ou à forts enjeux environnementaux et sociaux. Ces échanges permettront de mieux connaître l'offre disponible, d'anticiper les évolutions du marché, d'identifier les solutions responsables et de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins de l'École et les capacités des opérateurs économiques.

Action 1.6. Mettre en place un outil de contrôle des fournisseurs

L'École mettra en place un outil de contrôle des obligations réglementaires des fournisseurs afin de fiabiliser et d'automatiser le suivi administratif des titulaires des marchés. Cette démarche permettra de sécuriser l'exécution des contrats et de réduire les risques liés à la défaillance ou à la non-conformité des fournisseurs.

* Le délai de paiement est déclenché à la date de réception de la facture si le service est déjà fait ou à la date de constatation du service fait si cette dernière est réalisée après la réception de la facture.



INTÉGRITÉ

Condition essentielle de progrès, l'intégrité constitue un gage de confiance auprès de toutes les parties prenantes et permet d'éviter toute pratique préjudiciable à la qualité et à la notoriété de l'École polytechnique. Promouvoir l'intégrité dans les achats traduit également cet engagement.

Action 2.1. Être un acteur vigilant

Dans une démarche de transparence, les fournisseurs de l'École renseignent une attestation de vigilance, au regard du travail dissimulé et illégal. La direction des achats s'est engagée à contrôler régulièrement ces attestations et à alerter les autorités compétentes en cas de manquement ou de fausse déclaration.

Action 2.2. Sensibiliser nos équipes

Afin d'accompagner les acheteurs et prescripteurs dans cette démarche, des actions de sensibilisation sont mises

en œuvre, notamment des rappels de bonnes pratiques lors de la préparation des marchés. Ces actions portent en particulier sur la revue critique des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), afin d'éviter toute exigence disproportionnée ou non justifiée, de garantir l'ouverture à la concurrence et de favoriser l'égalité d'accès à la commande publique. L'École poursuivra également la sensibilisation de ses équipes aux règles de déontologie applicables à la commande publique, notamment en matière d'impartialité, de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts et d'égalité de traitement des candidats.

Action 2.3. Lutter contre la discrimination dans les marchés

Une attention particulière est portée aux risques de discrimination dans la rédaction des cahiers des charges, notamment aux références implicites à une origine géographique, à une marque ou à un savoir-faire exclusif, aux exigences excessives en matière de références ou de capacités, ainsi qu'aux formulations susceptibles d'exclure indirectement certains opérateurs économiques.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



100 %

des CCTP ayant fait l'objet d'une revue critique avant publication en 2025

LES PROCHAINES ACTIONS

Action 2.4. Proposer des modèles types de Cahier des Clauses Techniques Particulières

L'École souhaite mettre à disposition des prescripteurs des modèles types de cahiers des clauses techniques particulières intégrant des rappels de bonnes pratiques rédactionnelles. Ces modèles viseront notamment à prévenir les risques de discrimination, en évitant toute référence injustifiée à une marque, une origine ou des exigences disproportionnées, et en garantissant l'ouverture à la concurrence.

Action 2.5. Connaître les pratiques de nos fournisseurs en matière de sécurité au travail

Les fournisseurs seront invités, lorsque l'objet du marché le justifie, à décrire leurs pratiques en matière de sécurité au travail, de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), de prévention des risques professionnels et de respect des obligations sociales.

Action 2.6. Organiser des revues a posteriori des procédures d'achat

Des revues a posteriori seront menées sur un échantillon de marchés afin d'analyser les écarts éventuels entre la procédure d'achat prévue et son exécution. Ces revues donneront lieu à des retours d'expérience partagés au sein de la direction des achats, ainsi qu'à l'identification de bonnes pratiques et de points de vigilance. Elles contribueront à renforcer la culture d'intégrité, à améliorer en continu les procédures et à prévenir les risques d'atteinte à la probité.



AXE 2

**SOUTENIR LE TISSU
LOCAL ET
L'INNOVATION**

3

ACHATS INNOVANTS ET START-UPS

Valeur fondamentale de l'École polytechnique, l'innovation dans la recherche et dans l'enseignement s'incarne aussi dans les achats innovants, qui permettent le développement de solutions nouvelles et de nouveaux outils numériques. Fière de son incubateur de start-ups, l'École entend également soutenir ces structures naissantes au travers de ses achats.

Action 3.1. Soutenir les start-ups

Trois objectifs guident la création de passerelles entre la Direction des achats et l'incubateur de start-ups de l'École polytechnique : faciliter l'accès des start-ups incubées à la commande publique, soutenir l'innovation responsable issue de l'écosystème de l'établissement et permettre à l'École polytechnique d'acheter des services et des biens aux start-ups incubées dans le cadre d'achats innovants.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



Action 3.2. Rencontrer des fournisseurs

Le renforcement de l'utilisation du sourcing et l'organisation de rencontres avec des fournisseurs permettent d'encourager les filières innovantes et d'identifier des solutions nouvelles répondant aux besoins des laboratoires et services. Ces échanges prendront la forme de rencontres fournisseurs, de participation à des salons professionnels ou de consultations préalables permettant de mieux connaître l'offre disponible et d'adapter les stratégies d'achat.

Action 3.3. Accompagner les prescripteurs dans l'expression des besoins innovants

Cet accompagnement repose sur des échanges en amont avec les prescripteurs de l'École, sur la mise en place d'ateliers d'expression des besoins et sur un appui méthodologique de la Direction des achats. Il vise à aider les prescripteurs à formaliser des besoins fonctionnels plutôt que techniques, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et d'ouvrir la concurrence à de nouveaux acteurs économiques.

2

projets d'achats
innovants accompagnés
en amont en 2025

LES PROCHAINES ACTIONS

Action 3.4. Promouvoir l'achat innovant au sein des laboratoires et services

Améliorer la connaissance au sein des laboratoires et services des solutions innovantes spécifiques à certains secteurs comme la recherche, le numérique, ou encore l'énergie.

Action 3.5. Développer un sourcing de sociétés innovantes

Développer le sourcing de sociétés innovantes en s'appuyant sur la constitution d'une liste de prospection, l'identification de fournisseurs innovants et l'exploitation de catalogues existants. Cela vise à faciliter l'accès des laboratoires de recherche à des solutions innovantes, dans le respect des règles de la commande publique.

Action 3.6. Capitaliser et diffuser les retours d'expérience

Mettre en place un dispositif de capitalisation des achats innovants réalisés (succès, difficultés, leviers) et diffuser ces informations auprès des laboratoires et services.



TPE ET PME*

*Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises

Afin d'affirmer son soutien aux TPE et PME du territoire, l'École polytechnique a mis en place plusieurs mesures de simplification des démarches pour faciliter l'accès à la commande publique de tous les acteurs. En complément, une planification des achats est réalisée puis communiquée, afin que les TPE et PME puissent anticiper leur réponse.

Action 4.1. Informer de ses projets d'achats

L'École s'appuie sur le portail APProch mis en œuvre par la Direction des Achats de l'État pour publier ses projets d'achats, accroître la visibilité de sa programmation et faciliter l'accès des TPE et PME aux futures consultations. Cela permet une meilleure anticipation des marchés à venir par les prestataires, la réduction des barrières à l'entrée grâce à la transparence prévisionnelle des besoins et la possibilité de créer des alertes et d'engager des échanges avec les entreprises intéressées.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Action 4.2. Planifier et programmer les marchés à renouveler

Une cartographie des achats est réalisée afin de planifier les marchés à renouveler, d'étudier les regroupements possibles des achats concernant plusieurs directions et lancer de nouveaux marchés en fonction des bilans des achats effectués auprès des centrales d'achat. Des réunions mensuelles des acheteurs sont également formalisées afin d'assurer une meilleure coordination avec les prescripteurs, améliorer la planification des achats et réduire les achats hors procédure. Ces travaux entrent dans la programmation pluriannuelle des marchés, qui permet aux TPE et PME d'anticiper les marchés et de mieux se préparer.

Action 4.3. Simplifier les démarches

Une procédure simplifiée est mise en place pour les achats d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT. Ce kit MAPA (Marché à procédure adaptée) regroupe l'ensemble des éléments dans trois documents : une lettre de consultation, les conditions générales d'achat et un rapport d'analyse des offres.

41 %

des fournisseurs sont des TPE et PME en 2025

LES PROCHAINES ACTIONS

Action 4.4. Renforcer le sourcing des fournisseurs

L'École renforcera sa démarche de sourcing afin d'élargir et de diversifier sa base fournisseurs. Cette action s'appuiera sur deux piliers. En premier, le déploiement d'outils d'intelligence artificielle ainsi que le développement des actions de veille et de prospection. En second, le renforcement des liens avec les écosystèmes d'innovation tels que les start-ups françaises et l'incubateur de start-ups de l'École polytechnique.

Action 4.5. Favoriser les échanges

Afin d'encourager les TPE et les PME à répondre aux marchés publics, les actions de communication ciblées seront renforcées. Adossé à cela, un sourcing ciblé, réalisé dans le respect des règles de transparence et d'égalité de traitement, permettra à l'École de soutenir le développement économique local.

Action 4.6. Simplifier l'accès à la commande publique

La direction des achats de l'École polytechnique s'attache à faciliter la participation des TPE et PME aux consultations en proposant des supports lisibles et pédagogiques et en harmonisant leur présentation.



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'École souhaite développer ses achats auprès de structures de l'inclusion, afin de favoriser l'accès à l'emploi de publics éloignés du marché du travail, renforcer l'impact social de ses achats et structurer une offre adaptée à ses besoins.

Action 5.1. Collaborer avec des facilitateurs

Travailler en collaboration avec les facilitateurs du PLIE (Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) permet à l'École de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de dispositions sociales au sein des marchés, comme les heures d'insertion professionnelle.

Action 5.2. Identifier les marchés réservés

L'École polytechnique identifie des marchés réservés lors des renouvellements ou des lancements de marchés. Les marchés relatifs au nettoyage des effets d'habillement, aux prestations de traiteur et à la manutention en sont des exemples. Des heures d'insertion sont également comptabilisées sur les marchés de nettoyage des locaux, de nettoyage des voiries ou encore de construction de bâtiments destinés à la recherche et à l'enseignement.

Action 5.3. Intégrer des clauses d'insertion

Dans nos marchés, l'intégration de clauses d'insertion est étudiée à partir d'une analyse de la part de la main-d'œuvre nécessaire aux prestations, la définition d'un volume d'heures d'insertion adapté au marché et la rédaction de clauses précisant les publics éligibles et les modalités de mise en œuvre. Les modalités de suivi de l'exécution de ces clauses sont renforcées, en lien avec les facilitateurs inclusiv'Essonne, notamment par un suivi régulier des heures réalisées par les titulaires, des points d'avancement en cours d'exécution du marché et un bilan à l'issue du marché.

1 PAS DE PAUVRETÉ



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



2

marchés réservés en 2025

LES PROCHAINES ACTIONS

Action 5.4. Cibler la communication

Afin d'inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) à se positionner sur les marchés publics, des actions de sensibilisation et d'information seront mises en place. Elles comprendront notamment la présentation des marchés à venir lors de rencontres ou d'échanges dédiés, la diffusion d'informations en amont sur les consultations susceptibles d'être réservées, ainsi que des échanges avec les réseaux locaux de l'ESS et de l'inclusion.

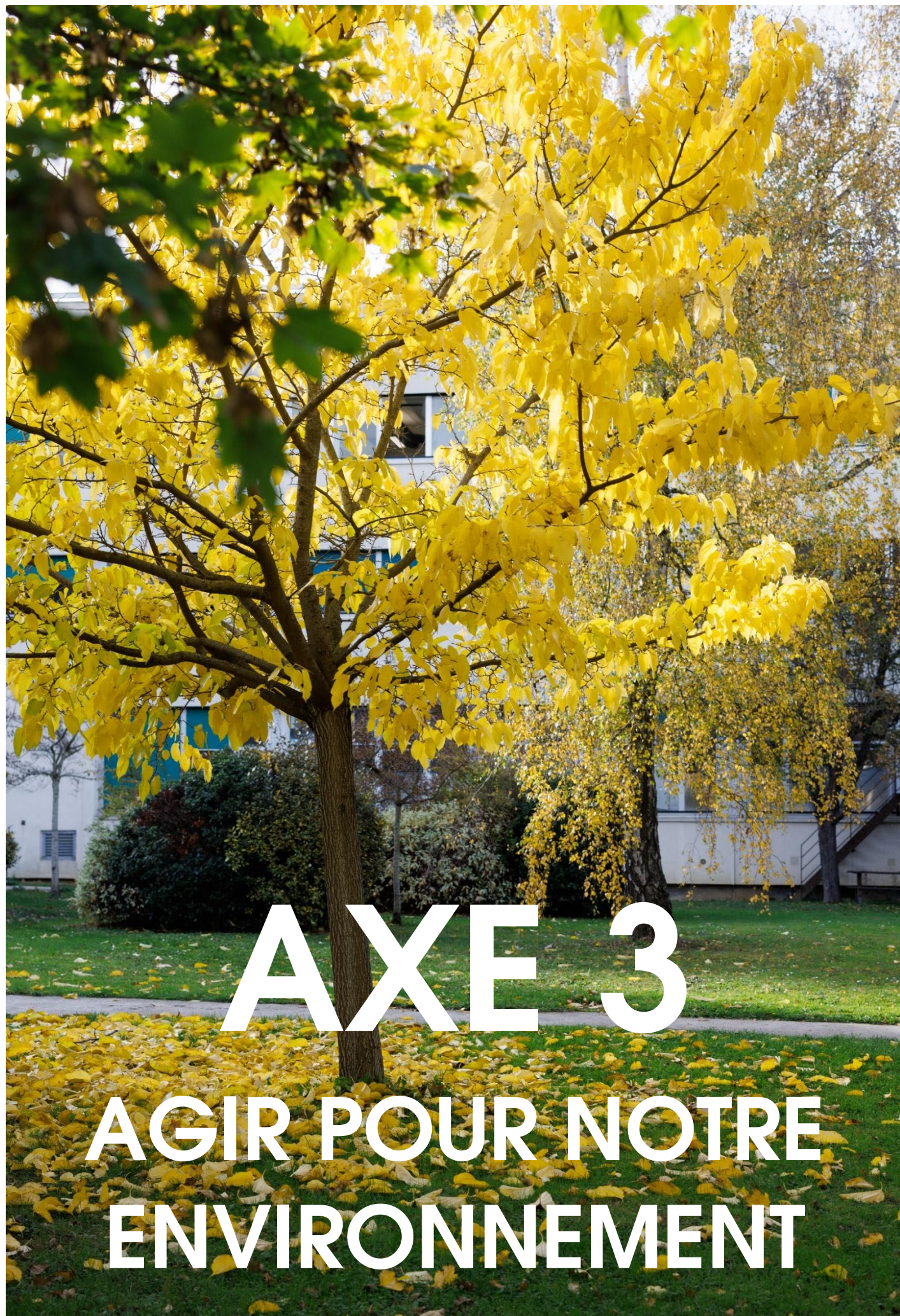
Action 5.5. Poursuivre la formation des acheteurs

La formation des acheteurs et prescripteurs doit se poursuivre, notamment sur l'intégration des dispositifs d'insertion dans les cahiers des charges.

Action 5.6. Renforcer notre engagement

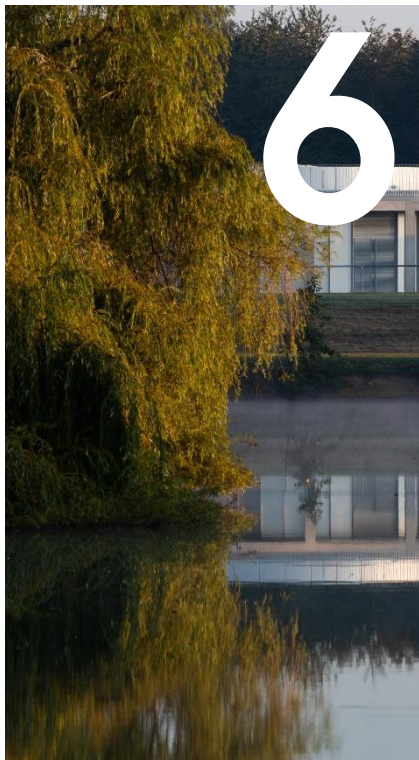
L'École polytechnique entend renforcer son engagement dans les marchés d'entretien des espaces verts et des prestations de nettoyage.

L'objectif est d'augmenter progressivement le recours aux clauses sociales et aux marchés réservés lorsque cela est pertinent, en cohérence avec les besoins de l'École et le tissu économique local.



AXE 3

AGIR POUR NOTRE
ENVIRONNEMENT



MUTUALISATIONS ET SYNERGIES

Par la mise en commun des achats, l'École polytechnique poursuit un objectif de sobriété et de développement de synergies entre ses services et laboratoires. Cette démarche de sobriété se traduit également par la priorité donnée à la réparation d'équipements existants, afin d'en prolonger la durée de vie avant d'envisager leur remplacement.

Action 6.1. Information sur les achats mutualisés

La direction des achats intervient auprès des services et laboratoires pour leur présenter les règles d'achat et les possibilités de mutualisation entre eux via une même prestation.

Action 6.2. Réparer les équipements au département de chimie

La mise en place d'un atelier de réparation au département de chimie permet une réduction des déchets électroniques et plastiques, une économie des ressources naturelles utilisées pour fabriquer les équipements, une diminution de l'empreinte carbone, une lutte contre l'obsolescence programmée et la réduction des achats associés.

Action 6.3. Cartographie et planification des achats

L'École polytechnique élabore une cartographie annuelle des achats, par famille et par volume financier, afin d'identifier les achats mutualisables ainsi que les segments à forts enjeux économiques, environnementaux ou sociaux. L'usage de l'outil Rapidd de l'État complète cette action en favorisant le partage de bonnes pratiques, notamment en termes de critères environnementaux, entre les établissements publics.

12%
marchés mutualisés en
2025



LES PROCHAINES ACTIONS

Action 6.4. Adhérer à des centrales d'achats plus spécialisées

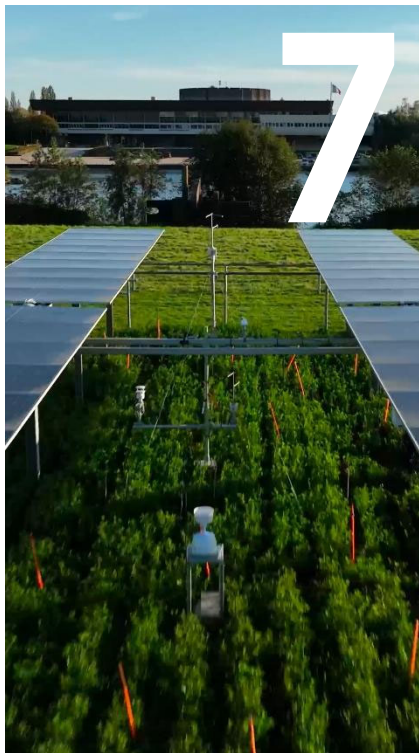
Évaluer l'opportunité d'adhésion à de nouvelles centrales d'achat comme Canut pour l'informatique ou Centralis pour la rénovation et l'immobilier.

Action 6.5. Créer un réseau achats IP Paris

Recenser les marchés et projets de marchés au sein des établissements d'IP Paris et étudier les modalités de mise à disposition ou d'ouverture de ces marchés aux autres établissements, afin de limiter les doublons et les achats hors marché. Structurer un réseau d'acheteurs et de prescripteurs des établissements d'IP Paris, favorisant le partage d'informations, de bonnes pratiques et de retours d'expérience en matière d'achats mutualisés et responsables.

Action 6.6. Réparer nos équipements

Afin d'améliorer la réutilisation des machines hors-service de l'ensemble de l'établissement, le projet Recupix en cours de développement permettra dans un premier temps de définir des critères d'identification d'un équipement afin de déterminer s'il peut être réparé, donné, vendu, ou s'il doit être orienté vers une filière de traitement. L'objectif sera de réaliser un premier niveau de diagnostic des machines en lien avec les constructeurs si nécessaire.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les achats constituent un levier important de réduction de l'impact environnemental de l'École puisque ceux-ci représentent 31 % du bilan carbone 2022. Agir sur les achats permet de réduire cet impact à plusieurs niveaux : en limitant le gaspillage des ressources, en favorisant le recours aux énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergies fossiles, ainsi qu'en privilégiant des matériaux durables dans la construction et la rénovation des infrastructures.

Action 7.1. Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics

La Direction des achats veille à intégrer, lorsque cela est pertinent, des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics. Ceux-ci peuvent porter sur la performance énergétique, la durabilité des produits, la réparabilité, la limitation des emballages ou encore l'analyse du cycle de vie. Cette démarche contribue à réduire l'empreinte environnementale des achats de l'École tout en incitant les fournisseurs à proposer des solutions plus durables.

Action 7.2. Recourir aux matériaux durables dans les chantiers

Dans le cadre de la rénovation de l'ensemble central, une attention particulière est portée sur les matériaux de construction. En effet, des planchers en panneaux bois, une isolation en textile recyclé ou des matériaux biosourcés, de l'enduit en terre crue pour les parois intérieures ou encore des vitrages recyclés seront utilisés.

Action 7.3. Agir sur les achats énergétiques

Avec le concours de la Direction des Achats de l'État (DAE), l'École mutualise ses achats d'énergie. C'est notamment le cas pour l'accord-cadre relatif à la fourniture d'énergie, qui permet de sécuriser les approvisionnements, de tirer parti des effets de volume pour maîtriser les coûts et favoriser l'intégration d'exigences environnementales.

97 %

des marchés intègrent au moins un critère ou une exigence environnemental en 2025

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



LES PROCHAINES ACTIONS

Action 7.4. Augmenter le niveau d'exigence

L'École polytechnique renforcera la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses marchés, en lien avec les services prescripteurs. Selon l'objet du marché, des critères environnementaux plus exigeants pourront être prévus. Le titulaire pourra également être invité à transmettre périodiquement des éléments permettant de suivre le respect de ses engagements environnementaux, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des déchets, de limitation des emballages ou de recours à des produits durables.

Action 7.5. Développer le réemploi, la réparation et les achats issus de l'économie circulaire

L'École favorisera, lorsque cela est possible, le recours à des produits réemployés, reconditionnés, réparables ou contenant des matières recyclées. Cette orientation concernera notamment les achats de mobilier, de matériel informatique, d'équipements et de fournitures.

Action 7.6. Identifier les achats à fort impact carbone

En utilisant les données du bilan carbone, les segments d'achats présentant les émissions de CO₂ les plus élevées seront analysés afin d'étudier des pistes alternatives.

LEXIQUE

CHARTE RFAR

La charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » engage les signataires autour de dix principes fondamentaux favorisant des relations équilibrées, transparentes et durables avec les fournisseurs, tels que l'établissement d'une relation financière responsable, la prise en compte de l'ensemble des coûts et des impacts du cycle de vie ou l'intégration des enjeux RSE dans les achats.

CCTP

Le Cahier des Clauses techniques Particulières est un document contractuel qui définit les spécifications et résultats des prestations attendues ; il garantit la clarté des exigences techniques. S'y retrouvent également les contraintes d'exécution, les livrables à fournir, les travaux ou services à réaliser dans le cadre d'un marché public.

LABEL RFAR

Le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables évalue la mise en œuvre des engagements de la Charte RFAR via le référentiel de la norme ISO 20400:2017. Il valorise la qualité des relations clients-fournisseurs et développe la confiance au sein de la chaîne d'approvisionnement.

MAPA

Un MAPA (Marché À Procédure Adaptée) est un marché passé selon une procédure dont les modalités sont librement définies par l'acheteur, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Il est utilisé pour les marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens.

MARCHÉ RÉSERVÉ

Cette procédure permet de réserver la participation à certaines consultations à des structures spécifiques telles que les entreprises adaptées, les ESAT (Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail), les structures d'insertion par l'activité économique ou certaines entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette possibilité est prévue par le Code de la commande publique et vise à favoriser l'insertion professionnelle et l'économie sociale.

ODD

Les Objectifs de Développement Durable ont été adoptés par l'ONU en 2015 et donnent un cadre international visant à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

PLAN DE PROGRÈS

Outil contractuel structurant qui formalise une démarche d'amélioration continue dans les marchés publics, en associant étroitement l'acheteur et le titulaire du marché autour d'objectifs partagés, d'actions concertées, d'un pilotage rigoureux et d'un partage équitable des gains.

RSE

La Responsabilité Sociétale et Environnementale s'incarne à l'École polytechnique à travers sa direction RSE, rattachée à la direction générale. Les actions conduites dans ce domaine sont synthétisées dans la stratégie RSE, co-construite par l'ensemble des parties prenantes de l'École.



Direction des Achats & Direction RSE
ÉCOLE POLYTECHNIQUE – 91128 PALAISEAU
Août 2026